



La creation d'une Entreprise et d'une association

Par **brasley**, le **14/01/2019** à **09:25**

bonjour !

je souhaite créer une S.A.S.U dans la construction de bâtiments modulaires en bois.

je souhaite créer une association d'aide au logement.

les 2 structures seront logées à la même adresse.

sachant que les 2 activités ne seront pas concurrentielles mais complémentaires, est ce

légal? si oui, est ce une source potentiel d'ennuis?

merci.

Par **morobar**, le **14/01/2019** à **18:42**

Bonjour,

Rien que d'écrire "les 2 activités seront complémentaires " signifie qu'il y aura de la fraude dans l'air, ou au moins des manœuvres pour éluder la réglementation.

C'est donc une source potentielle d'ennuis, l'association se verra affublée d'une activité commerciale, c'est à dire avec TVA etc...